



## Démarchage téléphonique

Nous vous rappelons de faire preuve de la plus grande prudence lors de démarchages téléphoniques ou à domicile.

Rien ne vous oblige à accepter des rendez-vous et à faire entrer des personnes inconnues dans votre domicile pour des vérifications de compteurs, d'humidité...ou pour des études de sociétés inconnues. Si vous avez un doute appelez la mairie et si vous êtes harcelés par des démarcheurs, n'hésitez pas à joindre la gendarmerie.